



Assemblée régulière
Assemblée régulière

Date : 26 Mai 2015
Heure : 08:30

Hotel de ville de Prévost
2870 Boul. Curé Labelle Prévost

PROCÈS-VERBAL

INVITÉS PRÉSENTS

Membres votants :

Germain Richer - Président
Jean Dumais - 1er Vice-Président
Linda Lalonde - Secrétaire
Bruno Laroche - Administrateur
Martin Lessard - Administrateur
Pierre Godin - Administrateur

Membre(s) non-votant(s) :

Louise Bourgeois - Directrice générale

INVITÉ(S) ABSENT(S)

Membres votants :

Yves Dagenais - Trésorier [M]
Louise Gallant - Administratrice [M]

1. Mot de bienvenue

QUE la séance soit ouverte à 8 heures 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

No. Résolution : AR.20150526.2
IL EST proposé par : Linda Lalonde
Appuyé par : Bruno Laroche

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil d'administration sur l'avis de convocation, soit adopté avec ajout aux varia.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 28 avril 2015

No. Résolution : AR.20150526.3
IL EST proposé par : Martin Lessard
Appuyé par : Pierre Godin

QUE le procès-verbal du 28 avril 2015 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 28 avril 2015

Germain Richer dépose un calendrier modifié des programmes de subventions pour l'année 2015.
Louise Bourgeois contactera M. Richard Filion de la MRC Rivière-du-Nord pour mettre sur le site à partir du 26 mai 2015 les procès-verbaux approuvés par le comité administratif.
Une lettre sera envoyée à Mme Louise Cossette du Transport adapté et collectif Laurentides pour non-paiement de la facture 9008 au montant de 3271.31\$



5. Adoption des comptes à payer au 26 mai 2015

No. Résolution : AR.20150526.5
IL EST proposé par : Jean Dumais
Appuyé par : Bruno Laroche

Il est résolu d'adopter la liste des comptes à payer du chèque no 3658 au chèque no 3700 pour l'adapté et du chèque no 1721 au chèque no 1736 pour le collectif avec modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Rapport budgétaire

No. Résolution : AR.20150526.6
IL EST proposé par : Bruno Laroche
Appuyé par : Linda Lalonde

Il est résolu d'adopter les rapports budgétaires au 30 avril 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Renouvellement licence annuelle XPERCA

No. Résolution : AR.20150526.7
IL EST proposé par : Bruno Laroche
Appuyé par : Linda Lalonde

Pierre Godin se retire.

Il est résolu de renouveler la licence annuelle du logiciel Xperca.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Facture de Raymond Chabot Grant Thornton pour audit pour l'exercice 2014

No. Résolution : AR.20150526.8
IL EST proposé par : Bruno Laroche
Appuyé par : Jean Dumais

Il est résolu d'accepter de payer la facture reçue de Raymond Chabot Grant Thornton pour audit pour l'exercice 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Suivi au colloque de l'Union des Transports Adapté et Collectif du Québec (UTACQ)

Louise Bourgeois mentionne que le point culminant du colloque de l'UTACQ a été la présence de M. Serge Charest du MTQ pour présenter la nouvelle politique pour l'année 2015. Cette politique d'aide est pour un an et aucun changement comparativement à l'année 2014. Les enjeux du MTQ sont: comment revenir à un programme triennal et comment se fera la répartition des enveloppes.

Lors d'une présentation du transport adapté et collectif de Valleyfield, il a été mentionné qu'ils ont demandé aux HEC et à l'Université pour les aider dans des projets de développement du transport. Pierre Godin propose que Louise Bourgeois se renseigne à ce sujet qui serait intéressant pour le TAC.

10. Varia



10.1 Chargé(e) de projet Programme de développement

No. Résolution : AR.20150526.10.1
IL EST proposé par : Jean Dumais
Appuyé par : Bruno Laroche

Considérant que le mardi 28 avril, le conseil d'administration a pris connaissance des sommes allouées dans différents programmes et est favorable au cadre proposé dans le plan de développement du transport collectif,

il est proposé que le conseil approuve l'entente à intervenir avec un(e) chargé(e) de projet dont le mandat est de collaborer à la mise en place du plan de développement transport collectif selon les modalités du conseil d'administration, i.e. , selon un taux horaire défini et une dépense maximale de 10 000\$. Cette collaboration doit se faire avec la directrice générale, Louise Bourgeois. Cette entente est dans le cadre de la promotion (dépliant, site internet, etc.) et de la publicité reliée au dépôt du calendrier du 28 avril 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. La prochaine réunion se tiendra le 16 Juin 2015

12. Levée de la réunion

No. Résolution : AR.20150526.12
IL EST proposé par : Jean Dumais
Appuyé par : Martin Lessard

QUE la séance soit levée à 09:25

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées.*

Germain Richer
Président

Linda Lalonde
Secrétaire

